



# Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin

Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, République du Bénin

novembre 2019



**Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), à travers la Direction Générale de l'Environnement et du Changement Climatique (DGEC), et le Réseau mondial de Plan National d'Adaptation (PNA).**

© République du Bénin, 2019

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

**Photos :** iStock

**Citation recommandée :** Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). (2019, septembre). *Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin.* Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) de la République du Bénin et Réseau mondial de PNA/Institut international du développement durable (IISD).

## Concernant le Réseau mondial de PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour soutenir les pays en développement dans l'avancement de leurs processus de PNA et contribuer à accélérer les efforts d'adaptation à travers le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges soutenus entre pays du Sud, soutient les actions menées au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et renforce l'appui bilatéral en faveur de l'adaptation et des secteurs sensibles au climat par la coordination des donateurs. Le Réseau est composé de représentants de plus de 139 pays impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, ainsi que de 11 donateurs bilatéraux. Le Réseau est soutenu financièrement par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada et les États-Unis. Le Secrétariat est hébergé au sein de l'Institut international du développement durable (IISD). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.napglobalnetwork.org](http://www.napglobalnetwork.org).

Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles du ou des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, de ses fondateurs ou de ses membres.

## Remerciements

Ce rapport a été écrit par Aurore Egounlety Biokou et le Dr Komla Mathias Pofagi. Les deux consultants tiennent à remercier tous les représentants des parties prenantes au processus de PNA qui leur ont accordé du temps, ont manifesté une attention bienveillante lors des échanges et discussions, puis ont mis à leur disposition des documents et des informations sur la situation relative à l'adaptation aux changements climatiques et l'égalité femmes-hommes au Bénin.



*Financial support provided by:*  
*Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :*



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada



Federal Ministry  
for Economic Cooperation  
and Development



*Secretariat hosted by:*  
*Secrétariat hébergé par :*



International Institute for  
Sustainable Development

---

# **Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre au Bénin**

**Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable  
République du Bénin**

**novembre 2019**

---

# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Statut du processus de PNA.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes au Bénin..</b>	<b>4</b>
<b>4. Opportunités et enjeux à prendre en compte dans le processus de PNA.....</b>	<b>8</b>
<b>5. Recommandations pour appuyer la Commission Technique chargée du processus de PNA dans la prise en compte des questions de genre .....</b>	<b>12</b>
<b>6. Recommandations pour une mise en œuvre du processus de PNA qui réponde aux questions de genre au niveau sectoriel .....</b>	<b>15</b>
<b>Références .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe : Points focaux des secteurs prioritaires au moment de la présente étude .....</b>	<b>22</b>

---

# Liste d'acronymes

<b>ANCB</b>	Association Nationale des Communes du Bénin
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CMEICB</b>	Commission de modélisation économique des impacts du climat au Bénin
<b>CNCC</b>	Comité National sur le Changement Climatique
<b>CTPNA</b>	Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>DGEC</b>	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>MASMF</b>	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
<b>MCVDD</b>	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>MEHU</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
<b>OFFE</b>	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>PAS-PNA</b>	Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plan Nationaux d'Adaptation
<b>PNA</b>	plan national d'adaptation
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement

# 1.0 Introduction

Le Bénin, en tant que membre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a signé et ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2016. Ainsi, il existe un mandat pour l'intégration du genre et de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, plans et programmes de développement du Bénin. Jusqu'à présent, l'intégration des questions de genre dans les processus de développement reste un défi à relever.

Cette étude explore les façons d'intégrer les questions de genre dans le processus d'élaboration du plan national d'adaptation (PNA) au Bénin. L'analyse s'est centrée sur la compréhension du contexte de planification du pays en lien avec le genre et les changements climatiques et des impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes. Cette investigation a ensuite permis de relever les lacunes et opportunités pour intégrer les questions de genre dans le processus de PNA. Des recommandations sont enfin proposées dans le cadre de la poursuite du processus de PNA au Bénin.

L'analyse a combiné une revue documentaire et des entretiens avec des parties prenantes. Au total, une trentaine d'acteurs (membres de l'administration publique ou de la société civile, ainsi que des universitaires et des partenaires de développement) ont été interviewés individuellement entre décembre 2018 et février 2019 à Cotonou et à Abomey-Calavi. Deux séances de restitution ont été organisées par le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), responsable de la coordination du processus de PNA, en décembre 2018 et en février 2019. Chaque séance a regroupé une douzaine d'acteurs impliqués dans le processus de PNA, y compris les services et projets du MCVDD et la direction technique du Ministère en charge du Genre. Par ailleurs, de nombreuses séances de discussion et d'échanges ont été organisées avec le MCVDD, notamment avec le Directeur de la Gestion des Risques et de l'Adaptation aux changements climatiques et Point Focal de la CCNUCC, de même qu'avec le Point focal Genre du MCVDD, sans oublier le Secrétariat du Réseau mondial de PNA.



Il convient de noter que dans le cadre de cette étude, le concept du genre est celui adopté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2009). « Le genre fait référence à la différence des rôles et des possibilités socialement construites, associées au fait d'être un homme ou une femme et aux interactions et relations sociales entre hommes et femmes. La notion de genre détermine ce à quoi l'on s'attend, ce qui est permis et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte déterminé ».

## 2.0 Statut du processus de PNA

Au moment de la présente étude, le Bénin était dans la phase initiale du développement de son processus de PNA lancé en août 2013. Des activités de renforcement des capacités ont eu lieu entre 2016 et 2017 à travers le Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plan National d'Adaptation (PAS-PNA) de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). De manière générale, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du processus de développement du Bénin peut se résumer comme suit :

- **L'adaptation aux changements climatiques constitue une priorité nationale selon le Plan national de développement 2018–2025 et le Programme de croissance pour le développement durable 2018–2021.** Déjà en 2008, une série de documents stratégiques avaient été élaborés dont le « Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) » qui se focalise sur les priorités d'adaptation sur le court terme. De même, des documents sectoriels visant à soutenir l'intégration de l'adaptation ont aussi déjà été développés dans certains secteurs, par exemple le « Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin », élaboré en 2009 et mis en œuvre à partir d'avril 2011 par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) ; et le « Plan National Sécheresse du Bénin » par le MCVDD en 2018.
- **Des analyses de vulnérabilité aux changements climatiques ont été réalisées dans les secteurs prioritaires de l'agriculture, des ressources en eau et de la santé. Les autres secteurs prioritaires seront évalués progressivement.** Les secteurs vulnérables au Bénin, objet de l'arrêté interministériel n° 014/MCVDD/MPD/MEF/DC/SGM/DGEC/SA – 001 SGG 19 du 12 mars 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission béninoise chargée du processus de PNA, sont l'agriculture, les ressources en eau, la santé, la foresterie, l'énergie, la zone côtière et le tourisme. Ces secteurs sont également ceux identifiés dans la version provisoire de la Troisième Communication sur les Changements Climatiques du Bénin (MCVDD, 2019, p. ii).
- **D'un point de vue institutionnel, le MCVDD, à travers la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), est chargé de coordonner les questions relatives aux changements climatiques au Bénin, y compris le processus de PNA.** En outre, les structures suivantes ont été mises en place :
  - **Le Comité National sur le Changement Climatique (CNCC) créé par décret n° 2003-142 du 30 avril 2003.** Il répond notamment aux dispositions de la Commission Nationale de Développement Durable qui a fait l'objet de la loi votée en 1999 par l'Assemblée Nationale. La mission du CNCC est d'assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre de la CCNUCC et de tous les instruments juridiques connexes à cette convention, y compris la coordination du processus de PNA. Ce comité comprend des représentants des ministères mais aussi des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé.

- **La Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (CTPNA), et créée par l'arrêté interministériel n° 014/MCVDD/MPD/MEF/DC/SGM/DGEC/SA – 001 SGG 19 du 12 mars 2019.**  
La Commission est présidée par le MCVDD, assisté de deux Vice-présidents : le Ministère du Plan et du Développement ainsi que le Ministère de l'Économie et des Finances. La mission de la CTPNA, exprimée en son article 3, est de « doter le Bénin d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques aux fins d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies de planification du développement, les programmes de développement, dans tous les secteurs d'activités, tant au niveau national que local et d'en assurer la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'actualisation ». Son Secrétariat est assuré par le Directeur Général de l'Environnement et du Climat. La CTPNA comprend, outre les représentants des Ministères cités supra, ceux concernés par les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, de la foresterie, de l'énergie, de la zone côtière et du tourisme. Sont également membres le représentant du Ministère en charge de la recherche scientifique, le Point Focal de la CCNUCC, le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et un représentant des ONG intervenant dans le domaine des changements climatiques. Selon l'article 8 de l'arrêté, la CTPNA est censée se réunir en session ordinaire tous les six mois et en session extraordinaire en cas de besoin sur convocation de son Président.
- **La Commission de modélisation économique des impacts du climat au Bénin (CMEICB) créée par décret n° 2014-359 du 16 juin 2014 :** La CMEICB est chargée de développer un modèle économique national intégrant des évaluations sectorielles de l'impact des changements climatiques.
- **Pour soutenir le financement de l'adaptation, un Fonds National pour l'Environnement et le Climat a été établi par décret N° 2017-128 du 27 février 2017.** Ce fonds est un mécanisme de financement des programmes et projets visant la protection et la gestion rationnelle de l'environnement, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la promotion du développement durable au Bénin. Une requête au Fonds vert pour le climat dans le but de soutenir le développement du processus de PNA a aussi été approuvée en février 2019 avec le soutien du PNUD.



### 3. Impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes au Bénin

Selon la version provisoire de la Troisième Communication Nationale du Bénin sur les changements climatiques à la CNUCC (MCVDD, 2019), les dernières décennies restent particulièrement marquées par une accentuation de la variabilité climatique caractérisée par une récurrence de phénomènes météorologiques extrêmes et la perturbation des régimes pluviométriques saisonniers. Une autre caractéristique fondamentale de cette période reste une réduction de plus en plus remarquable du nombre d'événements pluvieux. Aux horizons 2050–2100, et d'après la Deuxième Communication du Bénin sur les changements climatiques (MEHU, 2011), des variations sont attendues selon les projections climatiques et océanographiques sur un certain nombre de paramètres climatiques, notamment les températures et la pluviométrie. Elles seront marquées par des phénomènes extrêmes tels que les inondations, les sécheresses, les fortes chaleurs et les vents violents. Toujours selon la même source, les températures connaîtront aussi une forte hausse. A l'horizon 2100, elles devraient s'élever de +3 °C par rapport à la période 1970–2000 pour le Centre Bénin. Selon Hounkponou & IDID Bénin (2015), « ce réchauffement aura un impact sur l'évapo-transpiration, donc sur le cycle de l'eau et les rendements agricoles, mais aussi sur la santé des populations, de même qu'un stress hydrique ou thermique sur les espèces forestières, provoquant ainsi le dépérissement des forêts et des écosystèmes naturels, déjà soumis à une très forte pression ».

Les conséquences liées aux effets des changements climatiques affectent différemment les hommes et les femmes dans leurs diversités. En effet, en général, les rôles et responsabilités des femmes et des hommes au sein des ménages et des communautés sont différents et varient selon une combinaison de facteurs tels que le milieu (rural ou urbain), l'âge, le sexe, les conditions socioculturelles et les secteurs d'activité. Cela implique que les femmes et les hommes sont souvent affectés différemment par les aléas climatiques (que ce soit dans le contexte de la variabilité climatique ou des changements climatiques). La non prise en compte de ces différences ne permet pas de garantir l'efficacité des mesures d'adaptation et du processus de PNA en général. La prise en compte de ces différences n'est possible que si le processus de PNA est fondé sur une approche participative et inclusive.



---

Dans le domaine de l'agriculture, les femmes rurales béninoises sont responsables des récoltes et du petit bétail (porcin, ovin, volaille) à destination du foyer. Elles se chargent aussi du semis et de l'épandage d'engrais et décortiquent les céréales (par exemple le riz) au pilon. Les femmes jouent donc un rôle clef dans le domaine de la sécurité alimentaire (cultures vivrières, préparation et conservation des aliments). Les modifications de la pluviosité et l'accentuation de la sécheresse dans le cadre des changements climatiques engendrent la rareté et/ou l'éloignement des points d'eau avec de graves incidences sur la sécurité alimentaire du foyer.

Ces impacts négatifs pour les femmes rurales sont accentués par le fait que les femmes sont souvent victimes de la distribution inégale des terres et des autres ressources (par ex., les équipements agricoles, les intrants et les produits de conservation des plantes dans les champs) ; cela est une tendance représentative de la sous-région ouest-africaine où règne le système patriarcal. Les modes d'accès au foncier identifiés sont l'héritage, l'achat, la donation, la location et l'emprunt. Exclues de l'héritage foncier de leurs maris et/ou de leurs ascendants hommes, et face à l'insuffisance des moyens financiers, les femmes béninoises sont nettement défavorisées dans l'accès à la terre. En 2011, l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages a révélé que 85,1 pour cent des propriétaires de parcelle sont des hommes (contre 14,9 pour cent de femmes) et seules 12 pour cent de femmes ont accédé à la terre par héritage (contre 88 pour cent des hommes) (Bola Balogoun, 2017). Traditionnellement, les femmes béninoises n'héritent pas des terres de leurs ascendants, mais peuvent cultiver celles de leur conjoint s'il en dispose. Elles peuvent toutefois acquérir des terres si elles en ont les moyens. Ce facteur contribue à accentuer la vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques. C'est ce qu'explique Moalic (2014), qui voit dans l'accès des femmes aux droits de propriété sur la terre une application des normes de la législation foncière béninoise et des pratiques locales qui sont différentes et parfois même antinomiques. Selon les pratiques du droit coutumier et les normes observées dans les localités de Dassa et Savalou par exemple, la femme bénéficie de l'accès au droit de culture dans le cadre de sa famille d'origine ou de la famille du mari. Elle dispose aussi de la possibilité d'achat, et bénéficie aussi de la possibilité de don ou d'héritage individuel. A l'opposé, fait-elle remarquer, selon le droit moderne (Assemblée Nationale du Bénin, 2013), les Béninois et Béninoises ont tous une vocation égale à accéder aux ressources naturelles en général et aux terres agricoles en particulier, sans discrimination fondée sur le sexe ou l'origine sociale dans les conditions prévues par la Constitution, les lois et les règlements.

La sécheresse induira un accroissement du temps consacré au travail non productif des femmes (par ex., recherche de bois, recherche de l'eau, travaux domestiques, etc.). On assistera ainsi à une perte de contrôle de plus en plus forte du calendrier journalier chez les femmes (durée incertaine de la recherche de l'eau et du bois), ce qui pourrait déjouer les prévisions en rapport avec le calendrier de semis et d'épandage d'engrais dans le cadre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Aussi, au regard de l'organisation sociale des travaux champêtres en vigueur dans certaines régions du pays, les femmes cultivent les champs de leurs maris avant de cultiver leurs propres champs. Dans le contexte des changements climatiques, les champs des femmes seront plus exposés aux risques d'improductivité à cause des trois effets combinés (accroissement du temps consacré aux travaux non productifs, perte de contrôle du calendrier journalier, organisation sociale priorisant les travaux dans les champs du mari) (Projet SAP-Bénin, 2014).

Les femmes et les enfants (généralement les filles) sont destinées à la corvée d'eau pour les activités productives (boisson, préparation des repas, lessive, vaisselle, douche, arrosage, etc.). En cas de sécheresse, elles parcourent de longues distances pour s'en procurer. Parfois, l'eau

---

disponible n'est pas de qualité suffisante pour un usage domestique. Quant aux hommes, ils cherchent l'eau pour des activités productives (revente de l'eau, fabrication de briques, élevage, station de lavage de véhicules, etc.) (Banque Mondiale, 2018).

Les changements climatiques pourraient modifier la manière dont les femmes et les filles utilisent leur temps pour effectuer les tâches. Les femmes rurales et les filles étant en général chargées de l'approvisionnement en bois de feu et de l'approvisionnement en eau potable, le temps nécessaire pour la collecte de combustibles et la recherche de l'eau augmentera probablement avec l'épuisement des forêts et l'assèchement des sources d'eau potable (barrages, puits, forage, etc.).

De même, l'augmentation des maladies accroît le temps consacré aux soins des personnes les plus vulnérables (malades, personnes âgées), ce qui aura comme conséquence de diminuer le temps réservé à la production des biens et des services et pourrait affecter les revenus et augmenter la pauvreté. Outre la diminution du temps consacré à la production des biens et services, il y a aussi un allongement de la journée de travail de la femme dû à la multiplicité des tâches et au manque de repos, ce qui augmente la fatigabilité des femmes et diminue leurs capacités productives (Projet SAP Bénin, 2014).



## Encadré : Principales inégalités basées sur le genre au Bénin

- La participation des femmes aux instances de prise de décision dans les fonctions nominatives et électives aux niveaux national et local est très faible : Au Bénin, « en termes de personnes chargées des directions au niveau national et départemental ou encore dans les structures sous-tutelle des ministères, il y a plus d'hommes (81,46%) que de femmes (18,54%). Cette tendance s'équilibre davantage au niveau des chargés de services, 40,13% contre 59,83% » (PNUD, 2013). De ce fait, l'influence des femmes dans les prises de décision reste limitée.
- L'Union Européenne (2014), citant INPF, FNUAP (2012, p14) indique que « plus de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de cette étude [Bénin Profil genre 2014] estime que l'égalité homme/femme n'est pas envisageable. Les cibles les plus sceptiques sur l'égalité des sexes se trouvent dans les départements de l'Alibori (64,5%), l'Atacora (71%), le Borgou (77,4%), la Donga (81,3%), l'Ouémé (74,2%), le Plateau (73,5%). Cette thèse de l'inégalité des sexes est naturellement plus admise chez les hommes (67%) que chez les femmes (33%). Les hommes évoquent des arguments liés à leur morphologie et à la religion ».
- Inégalité de participation à la vie publique et politique : La participation féminine à la vie politique régresse d'année en année au Bénin. Par exemple, la proportion moyenne des femmes à l'Assemblée Nationale de la cinquième à la huitième mandature est d'environ 7,62 pour cent, soit six femmes à la cinquième, six femmes à la septième et sept femmes à la huitième (Assemblée Nationale du Bénin, 2019). De même, aux assemblées communales de 2015, on comptait une seule femme maire sur les 77 communes que compte le Bénin.
- Inégalité à la succession foncière : les femmes souffrent de plusieurs inégalités, parmi lesquelles l'accès à la terre. Au Bénin, le nombre de femmes dépasse de plusieurs milliers celui des hommes. Néanmoins, l'accès au foncier relève encore de l'utopie pour la majorité des Béninoises. Le phénomène est beaucoup plus accentué dans les zones rurales où l'égalité des sexes est encore loin de faire l'unanimité (B. Balogoun, 2017).
- Taux d'alphabétisation en défaveur des femmes : La gravité du problème du manque d'accès des femmes à une éducation publique primaire et secondaire de qualité au Bénin concourt à une gestion difficile de l'adaptation aux changements climatiques. En effet, plus le niveau d'instruction est élevé, plus les dispositions à prendre pour l'adaptation aux changements climatiques sont comprises, assimilées et adoptées. La faiblesse des ressources économiques, des prestations sociales et du pouvoir politique des femmes diminue leurs capacités de réaction dans des situations de risque. D'autres circonstances aggravantes incluent la faible diffusion d'informations d'urgence parmi les femmes et le fait que beaucoup de femmes et de filles ne savent ni lire ni écrire (PNUD, 2009).
- L'insuffisance du degré de sensibilisation et de soutien politique quant à l'égalité des genres se traduit par « des inégalités de genre en matière de santé, notamment : (i) à l'accès aux services de santé ; (ii) au contrôle des naissances et à la santé de la reproduction ; (iii) aux violences faites aux femmes et aux filles ; (iv) à la nutrition ; (v) au VIH/sida ; (vi) au paludisme » (PNUD, 2009).

## 4. Opportunités et enjeux à prendre en compte dans le processus de PNA

L'analyse fondée sur les données et informations issues de cette étude met en évidence des opportunités à saisir, mais aussi des défis à relever, pour un processus de PNA qui réponde aux questions de genre au Bénin.

**Le cadre légal et politique relatif à l'égalité des genres existe, mais a besoin d'être actualisé et mis en œuvre.** La Constitution de la République du Bénin de décembre 1990 prévoit en son article 9 que « Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne dans ses dimensions matérielle, temporelle, intellectuelle et spirituelle, pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel et les bonnes mœurs » et en son article 26 que « L'État assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit. L'État protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées ». De plus, le Bénin a développé une Politique de promotion de la femme (2001) ainsi qu'une Politique nationale de promotion du genre (2008) qui est assortie d'un plan d'action pour la période 2010–2015 et d'un Plan d'intégration sociale et genre pour la période 2017–2022. Ainsi, il existe un mandat pour intégrer les questions de genre dans tous les processus de développement du Bénin, y compris dans le processus de PNA.

**Il existe un important dispositif institutionnel au niveau national pour soutenir l'égalité des genres qui pourrait être mobilisé pour favoriser la prise en compte des questions de genre dans le développement, y compris la mise en œuvre et le suivi-évaluation du processus de PNA.** Il comprend :

- **Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASMF)**, principal organe chargé du suivi et de la coordination des actions en matière de genre. Il dispose en son sein de deux Directions techniques mandatées pour la promotion du genre :
  - *La Direction de la Promotion de la Femme et du Genre : Direction technique s'occupant de la promotion du genre.*
  - *L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) : Organe de veille et d'alerte de mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre qui est présent dans 85 centres de promotion sociale dans les 77 communes. La protection des femmes et des filles constitue la priorité parmi ses actions.*

Cependant, le MASMF n'est pas encore suffisamment intégré au processus de PNA et ne fait pas formellement partie de la CTPNA. Toutefois, l'article 7 de l'arrêté interministériel prévoit que la « CTPNA peut faire appel à toute personne ressource dont l'expertise est nécessaire à l'accomplissement de ses attributions ».

- **Le Conseil national de promotion de l'équité et l'égalité du genre**, créé par décret n° 2013-51 du 11 février 2013 et présidé par le Chef d'État. Il constitue l'instance d'orientation et de décision en matière de promotion du genre au Bénin. Il s'agit d'un mécanisme national multisectoriel d'orientation, de suivi et d'évaluation des actions de promotion de la femme.

- 
- **L'Institut National pour la Promotion de la Femme**, créé par décret n° 2009-728 le 31 décembre 2009 et rattaché à la Présidence de la République. Il s'agit d'un outil privilégié pour la promotion des femmes au Bénin. Il s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour un Avenir Égalitaire signé entre le Bénin et l'Organisation des Nations Unies.

**Il existe des ressources humaines et financières pour soutenir l'égalité des genres dans les structures publiques et privées d'appui (par ex., les centres ou instituts de recherche et/ ou de formation, les centres d'application ou les organisations de la société civile), mais ces ressources doivent être renforcées afin de jouer pleinement leur rôle.** Là encore, ces

ressources pourraient être mobilisées pour favoriser la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA. Plusieurs partenaires techniques et financiers, certains d'entre eux étant déjà engagés pour appuyer le processus de PNA, soutiennent la réduction des inégalités de genre. Citons, à titre d'exemples, dans le secteur de l'eau et de la santé, l'Ambassade des Pays-Bas (Programme OmiDelta) et la GIZ avec le Programme de soutien aux secteurs Eau, Hygiène et Assainissement ainsi que la Banque Mondiale (Programme AQUA VIE, PEPRAU et PAPC) ; et dans le secteur de l'agriculture, le programme « Initiative spéciale Un seul monde sans faim » de la GIZ. Enfin, des ONG nationales et internationales qui militent pour la réduction des inégalités de genre sont actives au Bénin. Les organisations de la société civile (par ex., Women in Law and Development in Africa, l'Association des Femmes Juristes du Bénin, Femmes Solidaires pour un Développement au Bénin, le Réseau pour l'Intégration des Femmes Africaines et le Réseau Béninois des Femmes Professionnelles du secteur de l'Eau et de l'Assainissement) s'investissent aussi de plus en plus dans les actions de sensibilisation pour une meilleure prise en compte des questions d'égalité des genres.



**Plusieurs actions ont été mises en œuvre en faveur de l'intégration des questions de genre dans la planification du développement et la budgétisation au niveaux national et sectoriel. On peut notamment citer :**

- Des « Points focaux Genre » ou « cellules genre » ont été établis par Arrêté ministériel et Note de service (pour le cas du Ministère en charge de l'eau, en 2007 par exemple) pour soutenir l'intégration des questions de genre dans quelques secteurs. Au sein du MCVDD, la DGEC abrite un Point focal Genre pour le processus de PNA. Cependant, ces structures manquent de ressources humaines et financières suffisantes pour jouer pleinement leur rôle. Elles ne sont constituées que d'une seule personne, parfois secondée par un stagiaire dont la durée de séjour ne dépasse pas six mois. Le budget accordé à ces structures est largement insignifiant pour permettre un impact même au sein du ministère, et à plus forte raison à l'extérieur. Ainsi, faute de ressources, la fonction du Point focal Genre reste plus administrative que technique.

- 
- En 2009, le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN) a mis à la disposition des cadres du Ministère du Plan et du Développement le Guide méthodologique d'intégration de la préoccupation genre dans les politiques, plans et programmes/projets de développement. Cependant, ce guide n'établit aucun lien entre le genre et les changements climatiques. Un plan national pour une budgétisation sensible au genre a été élaboré et des renforcements pour la maîtrise des outils de budgétisation sensibles au genre ont été effectués auprès de différents ministères (PNUD, 2015).
  - Enfin, de nombreuses initiatives en faveur du renforcement des capacités des femmes ont aussi été mises en œuvre. Mais, là encore, le lien avec les changements climatiques n'est pas forcément établi. Il s'agit par exemple de la gestion des affaires publiques (en 2015) ; de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'envoi de SMS (PNUD, 2015) ; ou encore de l'atténuation de l'impact des violences basées sur le genre (PNUD, 2015). En conséquence, le processus de PNA constitue une opportunité pour réorienter les actions en faveur des besoins différenciés des hommes et des femmes dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques. Comme indiqué plus haut, en 2014, le Bénin a mis en place la CMEICB. Par exemple, des études préliminaires sur la modélisation des impacts économiques des changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture (maïs), de la santé et des ressources en eau ont été entreprises, avec l'appui du projet « Renforcer l'information sur le climat et le SAP en Afrique ». Le processus de PNA devra se saisir de l'opportunité qui lui est offerte par la CMEICB pour disposer de supports techniques supplémentaires afin de mieux remplir son rôle et pour que les coûts économiques des changements climatiques en lien avec le genre soient intégrés dans tous les processus de planification et de budgétisation.

**Malgré ces avancées, les décideurs de haut niveau relèguent encore les questions de genre, mais aussi l'adaptation aux changements climatiques, au second plan.** Bien que les documents stratégiques mentionnent le genre d'une part et les changements climatiques de l'autre, des contraintes institutionnelles et un manque de ressources humaines, matérielles, techniques et financières amènent les autorités à négliger la réelle prise en compte de ces problématiques ainsi que le lien entre les deux. D'après les déclarations faites par l'ensemble des points focaux consultés dans le cadre de la présente étude, le personnel se trouve souvent en effectif réduit et peu équipé pour mettre en application le contenu des documents stratégiques. Par ailleurs, leur incessante mutation constitue un handicap à la consolidation des pratiques en faveur du genre et des changements climatiques. Par conséquent, le renforcement continu de leurs capacités est nécessaire pour une meilleure mise en œuvre des liens entre les deux concepts.

**L'appropriation du processus de PNA par les ministères chargés des secteurs identifiés comme étant les plus vulnérables est faible :** D'après les déclarations reçues lors des entretiens, six ans après le lancement du processus de PNA, peu de cadres des ministères concernés sont véritablement associés ou se sentent concernés vis-à-vis de cet enjeu. **Le récent arrêté interministériel de la CTPNA en son article 7** pourrait permettre de relever le niveau de connaissance et d'implication des acteurs par rapport au processus de PNA, tout en mettant l'accent sur les questions de genre en lien avec l'adaptation aux changements climatiques en particulier.

**Le lien entre les questions de genre et les changements climatiques n'est pas pris en compte dans la plupart des stratégies et politiques de développement au Bénin.** Cela s'explique notamment par le fait que la plupart des documents de stratégie sectorielle sont antérieurs aux ODD et/ou aux accords internationaux sur les changements climatiques, notamment la décision

---

5/CP.17 des Nations Unies de Durban 2011. “Des Points focaux Changement climatique ont été mis en place au sein des ministères pour soutenir l’intégration des changements climatiques aux niveaux national et sectoriel. Mais pour l’instant, ces points focaux manquent de capacités et ne sont opérationnels que dans quelques secteurs prioritaires (agriculture, ressources en eau, santé, foresterie, énergie) ; ils sont carrément absents des secteurs de la zone côtière et du tourisme. Toutefois, ils sont présents dans les Ministères d’appui (le MCVDD, le MASM, le Ministère de l’Economie et des Finances et le ministère du Plan et du Développement). En général, les Points focaux Environnement sont aussi responsables de la thématique des changements climatiques du fait d’une insuffisance de personnel approprié. Le processus de PNA offre l’occasion de valoriser les points focaux à travers le renforcement de leurs capacités en vue d’une présence plus accrue en fonction des dossiers qui leur seront soumis. Il n’existe pas encore de mécanisme favorisant les échanges entre les Points focaux Environnement/ Changement climatique et Genre.

**La participation des acteurs travaillant sur le genre dans la phase de développement du processus de PNA est faible.** La création d’un mécanisme de coordination spécialement focalisé sur l’adaptation par Arrêté interministériel en date du 12 mars 2019 ne constitue pas un gage de renversement de la situation constatée en matière de prise en compte du genre dans le cadre institutionnel sur les changements climatiques au Bénin. Rappelons que le décret portant CNCC en date du 30 avril 2003 ne prévoit aucune possibilité d’associer les structures en charge du genre dans le processus de PNA. L’on peut aussi remarquer que dans la composition des membres de cette institution, le Ministère en charge des questions de genre n’est toujours pas représenté. Cela s’explique en partie par le fait que le décret de 2003 relatif au CNCC est antérieur à la création des structures du Ministère en charge du genre. Cependant, l’arrêté de 2019 créant la CTPNA ne prévoit pas de représentant pour les structures s’occupant du genre, mais ne les exclut pas non plus.

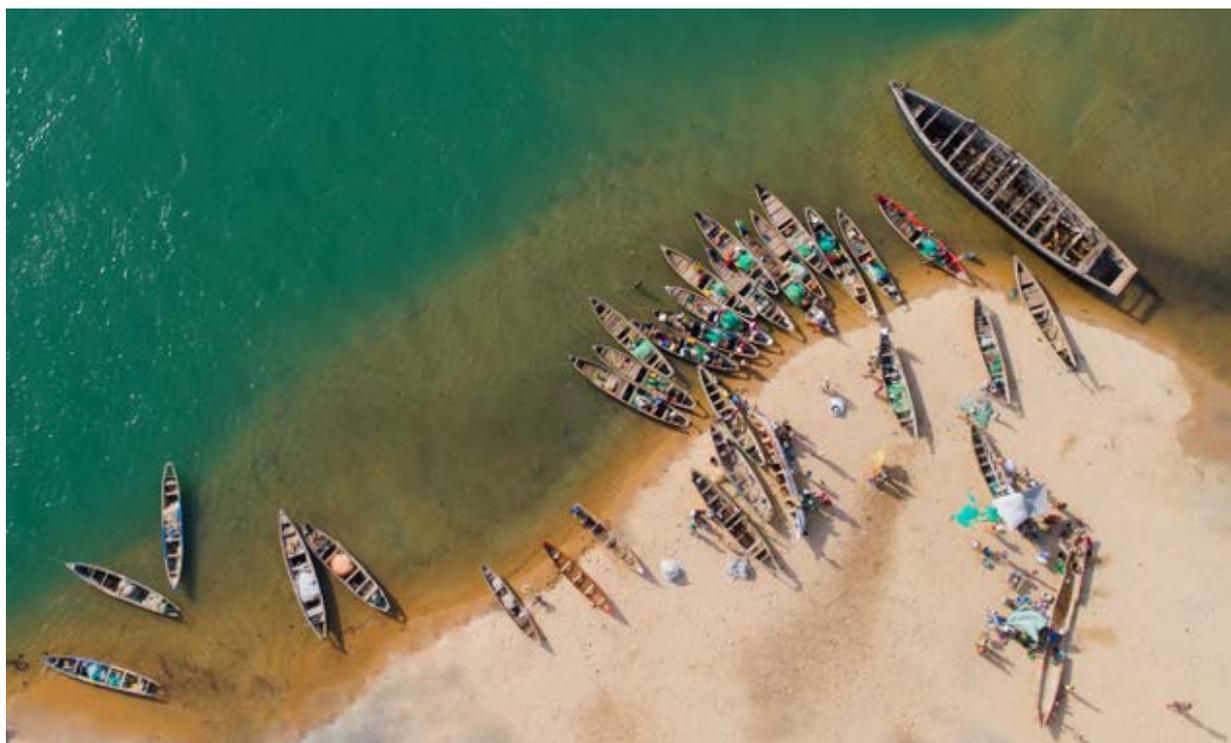
**Les communes, à travers l’ANCB, ne sont représentées dans les différentes étapes du processus de PNA qu’au niveau du Point focal Environnement/Changement climatique.** Le Point focal Genre de l’ANCB affirme qu’elle n’a jamais pris part aux rencontres préparatoires du processus de PNA. La raison est que le décret relatif au CNCC ne l’a pas prévu, bien qu’il ne l’exclue pas, puisque l’article 6 prévoit l’invitation de « personnes-ressources ». Toutefois, l’article 7 de l’arrêté interministériel relatif à la CTPNA permet lui aussi la représentation de l’ANCB à travers ces deux points focaux. Cependant, le nombre de places et ses implications connexes compliquent l’exécution de cette disposition.

# 5. Recommandations pour appuyer la Commission Technique chargée du processus de PNA dans la prise en compte des questions de genre

Un processus de PNA qui répond aux questions de genre implique, selon Dazé et Dekens (2017), les principes suivants :

- La reconnaissance des différences dans les besoins, opportunités et capacités des femmes et des hommes en lien avec l'adaptation.
- La participation et l'influence équitables des femmes et des hommes dans les processus décisionnels en lien avec l'adaptation.
- L'accès équitable des femmes et des hommes aux ressources financières et autres avantages résultant des investissements en faveur de l'adaptation.

**Cette section propose des recommandations destinées à soutenir la Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (CTPNA) dans sa mission** « de doter le Bénin d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques aux fins d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies de planification du développement, les programmes de développement, dans tous les secteurs d'activités, tant au niveau national que local et d'en assurer la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'actualisation » contenue dans l'article 3 de l'Arrêté interministériel la régissant (MCVDD, 2019). Autrement dit, il s'agit **d'appuyer la CTPNA dans la prise en compte des questions de genre dans l'exécution des cinq principales attributions qui découlent de sa mission citée supra** :



Attributions de la CTPNA	Recommandations
<p>Développer <b>la stratégie nationale</b> de planification et de mise en œuvre de l'adaptation à moyen et long terme ainsi que les <b>méthodologies et outils pour l'intégration</b> de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement au niveaux national, départemental et communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la participation du MASMf à travers le Direction de la Promotion de la Femme et du Genre et l'OFFE dans les activités de la Commission afin d'assurer la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du processus de PNA.</li> <li>• Soutenir l'organisation de formation sur les questions de genre en lien avec l'adaptation aux changements climatiques dans le Document de programmation pluriannuelle des dépenses en matière de changements climatiques pour les institutions suivantes : la Direction de la programmation et de la prospective, la Direction de l'administration et des finances des ministères sectoriels, les structures du Ministère du Plan et du Développement (la Direction générale des politiques de développement ainsi que la Direction générale de la planification du financement et du Suivi des investissements), de même que celles du Ministère de l'Économie et des Finances (la Direction générale du budget et la Direction générale des affaires économiques).</li> <li>• S'assurer que les méthodes et outils d'intégration prennent en compte les questions de genre en incluant des experts en questions de genre dans les équipes de consultants recrutés pour faire ces études.</li> <li>• Soutenir l'élaboration participative et inclusive, et en partenariat avec le Fonds d'Appui au Développement des Communes, l'OFFE et la DGB, d'un guide d'intégration du genre dans le plan annuel d'investissement pour le changement climatique pour garantir que la mise en œuvre des plans de développement communaux réponde aux questions de genre.</li> </ul>
<p>Renforcer la résilience et <b>réduire la vulnérabilité</b> des systèmes socioéconomiques, institutionnels et écologiques, notamment par la diversification de l'économie, <b>le développement de la recherche et la gestion durable des ressources naturelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que l'ensemble des études de vulnérabilité prennent systématiquement en compte la vulnérabilité différenciée des hommes et des femmes, notamment en soutenant : i) la participation de l'OFFE et d'experts nationaux et internationaux en genre dans toutes les évaluations et à toutes les étapes (de la conception à la dissémination) et ii) la collecte de données désagrégées par sexe.</li> <li>• S'assurer que les actions menées pour promouvoir la diversification de l'économie, le développement de la recherche et la gestion durable des ressources naturelles prennent en compte les besoins, opportunités et capacités des femmes et des hommes en lien avec l'adaptation.</li> </ul>

Attributions de la CTPNA	Recommandations
<p>Assurer le suivi et le fonctionnement de la <b>base de données sur les changements climatiques</b> en vue de rendre crédibles les décisions permettant aux diverses parties prenantes de prendre les décisions nécessaires pour intégrer et planifier l'adaptation aux changements climatiques au niveau des secteurs de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que la base de données recueille des informations désagrégées par sexe.</li> <li>• Assurer le suivi de l'actualisation de la base de données pour la prise en compte de la dimension du genre.</li> <li>• Soutenir l'organisation de formation afin que les ministères puissent analyser les informations de la base de données sous l'angle du genre et en tirer des conclusions pour aider à la prise de décision dans leur secteur.</li> </ul>
<p>Contribuer à <b>l'élaboration des plans, politiques, stratégies et programmes sectoriels de développement</b> afin d'y assurer l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau les Points focaux Genre et Changement climatiques et assurer le renforcement de leurs capacités techniques relatives au lien entre les questions de genre et l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer la prise en compte des questions de genre dans les plans, politiques, stratégies et programmes sectoriels.</li> <li>• Assurer la participation de ces points focaux dans tout le processus de PNA.</li> </ul>
<p><b>Informer, sensibiliser et communiquer sur les actions d'adaptation</b> aux changements climatiques de façon continue avec les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que toutes les actions d'information, de sensibilisation et de communication bénéficient équitablement aux hommes et aux femmes et répondent à leurs besoins différenciés.</li> </ul>

# 6. Recommandations pour une mise en œuvre du processus de PNA qui réponde aux questions de genre au niveau sectoriel

Cette section propose des recommandations susceptibles d'accompagner la CTPNA et les ministères sectoriels en vue de prioriser des stratégies d'adaptation qui répondent aux questions de genre dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

## Agriculture

Selon la Deuxième Communication Nationale (MEHU, 2011), les métiers les plus exposés aux risques climatiques sont ceux de petit exploitant agricole, éleveur et pêcheur. Or, il s'avère que les deux premiers métiers sont ceux où les femmes sont les plus présentes. Selon la version provisoire de la « Troisième communication du Bénin sur les changements climatiques » (MCVDD, 2019), l'agriculture constitue l'un des secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques au Bénin. Des analyses récentes mettent en évidence différents risques pouvant accroître la vulnérabilité du secteur, à savoir la perturbation du calendrier agricole, les baisses de rendements de certaines cultures (maïs, niébé, arachide, etc.), la raréfaction des pâturages, l'intensification de la transhumance et les augmentations de mortalité dans les élevages, ainsi que la modification des habitats et de l'écologie de certaines espèces animales et végétales. Les prévisions futures indiquent que, du fait de son caractère essentiellement pluvial, l'agriculture béninoise restera principalement soumise aux risques liés à la répartition spatio-temporelle des pluies et à l'élévation de la température.

### Recommandations spécifiques :

- Réaliser des études pour évaluer les risques liés aux impacts des changements climatiques sur les activités des femmes et des hommes dans le secteur agricole. En outre, on recherchera notamment les impacts indirects différenciés sur l'homme et la femme provoqués par la dégradation des forêts galeries, l'étiage des cours d'eau, les difficultés de transports fluviaux ou la destruction des routes, ponts, centres de santé, écoles et autres infrastructures socioéconomiques résultant des aléas climatiques, ainsi que leurs conséquences sur les activités agricoles, d'élevage et de pêche. Il s'agit là en effet d'événements qui affectent négativement toute la chaîne de valeur des activités agricoles, d'élevage et de pêche, de la production à la consommation en passant par le transport des produits.
- Appuyer le développement des modèles comptables comme outils d'évaluation dans les processus de budgétisation économique en vue de mesurer les impacts potentiels sur l'agriculture, notamment sur la productivité des ressources végétales, animales et halieutiques, différenciés selon le genre.
- Renforcer les capacités techniques des principales institutions pour l'utilisation de ces modèles.

- 
- Renforcer les capacités des femmes, notamment celles des associations ou groupements de femmes productrices ou transformatrices de produits agricoles, d'élevage ou de la pêche, par le biais d'actions spécifiques telles que la promotion du partenariat public-privé dans les systèmes de métayage ou encore de location de terres en vue de favoriser un accès facile aux terres exploitables pour les femmes agricultrices en particulier.
  - Développer des initiatives financières qui favorisent l'accès des femmes aux moyens de production au profit de leurs activités économiques, par exemple à l'aide de programmes d'appui à l'entrepreneuriat avec des fonds de garantie pour le financement des petites et moyennes entreprises et des fonds de soutien à la formation technique et professionnelle.
  - Favoriser l'accès équitable à l'information agrométéorologique pour les hommes et les femmes grâce à des moyens et canaux appropriés aux niveaux d'instruction ainsi qu'aux rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes au sein du ménage et de la communauté ainsi qu'au travail. On peut, dans ce cadre, faire passer l'information à travers des chansons ou toute autre forme de communication (notamment par la radio ou les nouvelles techniques d'information et de communication) et en se reposant sur les systèmes locaux de communication (par ex., les paroisses, les mosquées et les couvents).

## Ressources en eau

Le Bénin dispose d'importantes ressources en eau. Toutefois, **le secteur de l'eau reste extrêmement sensible aux risques climatiques, faisant ainsi des ressources en eau l'un des secteurs les plus affectés par les changements climatiques** (MCVDD, 2019). Toujours, selon la même source, les déséquilibres de pénibilité et de temps dédié aux tâches domestiques, notamment dans l'accès à l'eau potable, constituent l'un des faits marquants les plus prononcés en matière d'inégalité hommes-femmes dans ce secteur.

### Recommandations spécifiques :

- Soutenir les efforts en cours dans le Programme d'action du gouvernement pour assurer l'accès universel à l'eau d'ici à 2021 (atteinte de l'ODD 6 avant terme), tout en accordant une place primordiale à la femme dans toutes les actions et stratégies y afférentes, et ce de manière participative.
- Appuyer les projets pensés et validés par les femmes ou par les organisations représentatives des droits des femmes en vue de la construction d'infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau, car les femmes sont les premières concernées par l'approvisionnement en eau des foyers.
- Utiliser des quotas pour assurer une représentation équitable des femmes et des hommes dans les groupes communautaires de gestion des ouvrages d'eau, de même qu'aux postes de direction dans les institutions responsables de l'approvisionnement en eau, à l'instar de ce qui se fait dans les désignations des membres au sein des bureaux des Associations des Consommateurs d'Eau Potable<sup>1</sup>.
- Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies qui allègent le labeur des femmes (installation de pompes solaires en remplacement des forages munis de pompe manuelle)

---

<sup>1</sup> Le guide des Associations des Consommateurs d'Eau Potable prévoit un quota d'une femme pour trois hommes dans la désignation des membres du Bureau.

---

pour réduire le temps de pompage et le labeur des femmes dans l'approvisionnement en eau, afin qu'elles puissent dégager du temps libre pour s'instruire, développer une activité génératrice de revenu ou se reposer.

- Intégrer systématiquement la dimension de l'assainissement et de l'hygiène à tout projet visant à soutenir la scolarisation et l'accès à l'emploi à l'extérieur du foyer pour ne pas exclure les filles et les femmes. (Par exemple, penser à la construction de latrines, faciliter l'accès à un point d'eau et sécuriser des espaces privés pour les filles et les femmes pour qu'elles puissent continuer leur scolarité ou leurs activités, même pendant leurs menstruations ou grossesses).

## Santé

La Deuxième communication nationale de la République du Bénin sur les changements climatiques (MEHU, 2011) indique que le **secteur de la santé au Bénin est vulnérable aux risques climatiques** (inondations, sécheresses, chaleur excessive, etc.). À cet effet, il a bénéficié récemment d'une étude spécifique relative à la vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Cependant, les analyses **n'ont pas tenu compte du genre**, mais plutôt des tranches d'âge. Toutefois, les températures extrêmes mensuelles ont un impact négatif sur la santé des femmes, notamment celles en état de grossesse (PAS-PNA et Climate Analytics, 2019c).



### Recommandations spécifiques :

- Intégrer les indicateurs désagrégés par sexe liés à la santé à travers le PNA (taux de mortalité des populations qui subissent les périodes de soudure, nombre de cas infectés par des maladies vectorielles, accès à des services de santé dans les régions les plus vulnérables, etc.).
- Réaliser des études pour évaluer la vulnérabilité du secteur de la santé face aux changements climatiques futurs en mettant l'accent sur les impacts différenciés des changements climatiques sur la santé des hommes et des femmes selon l'âge et les moyens de subsistance notamment.
- Renforcer les capacités des acteurs du PNA et des Directions de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Santé et de celles du secteur de l'éducation (notamment l'enseignement supérieur) quant à la planification des risques auxquels sont confrontés les femmes et les filles au quotidien, en vue d'intégrer les questions de genre dans le document cadre du PNA et dans les documents de stratégie du ministère.

---

## Biodiversité et foresterie

Selon le rapport provisoire de la Troisième Communication Nationale de la République du Bénin sur les changements climatiques (MCVDD, 2019), et sur la base de jugements d'experts, l'impact des changements climatiques futurs dans le secteur de la biodiversité et de la foresterie implique le dépérissement des forêts galeries, le dysfonctionnement physiologique et écologique de certains écosystèmes forestiers et la régression des populations d'espèces ligneuses caractéristiques. Tous ces effets auront des impacts négatifs sur les activités des hommes et des femmes.

### Recommandations spécifiques :

- Comprendre l'accès et l'utilisation des ressources naturelles par les hommes et les femmes de manière à cibler les actions visant à réduire la vulnérabilité des hommes et des femmes.
- Appuyer la mise en œuvre participative et inclusive des plans de gestion des écosystèmes forestiers en s'assurant que ces derniers prennent en compte les risques climatiques.
- Promouvoir des initiatives privées de reboisement qui impliquent les hommes et les femmes de façon équitable.

## Énergie

La faible capacité du Bénin à satisfaire ses besoins énergétiques reste un défi majeur pour les pouvoirs publics. La situation énergétique du pays depuis plus de deux décennies est caractérisée par une crise récurrente dont les conséquences affectent les différents maillons économiques du pays à laquelle s'ajoute le faible développement des sources d'énergie alternative. De nombreux maillons de la chaîne de valeur énergétique sont sensibles aux conditions météorologiques et climatiques (MCVDD, 2019). L'évaluation des impacts potentiels montre une incidence probable des risques climatiques actuels et futurs sur le transport et la distribution d'énergie (notamment le bois énergie, les produits pétroliers liquides et le gaz) ainsi que sur certains résidus de transformations agroalimentaires. Les hommes et les femmes seront affectés différemment compte tenu de leurs différents rôles et responsabilités au niveau du ménage.

### Recommandations spécifiques :

- Appuyer la recherche et le développement de l'expertise technique au niveau des différentes filières énergétiques en fonction des besoins des activités génératrices de revenus des femmes et dans leur ménage et des activités liées au ménage.
- Assurer le développement de l'expertise technique aux niveaux régional et local pour la maintenance des systèmes solaires et autres petites unités décentralisées de production d'énergie. Cela permettra aux couches vulnérables de la population d'accéder à l'énergie.

---

## Zone côtière

La Troisième Communication Nationale de la République du Bénin sur les changements climatiques (MCVDD, 2019) caractérise la zone littorale comme étant « dynamique, très sensible aux perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique [...], et menacée par l'élévation du niveau de la mer ». Elle s'expose à deux risques majeurs, à savoir les inondations et les crues. Les impacts actuels répertoriés incluent la destruction des habitats et des biens, la dégradation voire la destruction d'infrastructures routières ou d'ouvrages, la baisse d'activité touristique et de loisirs, le développement de vecteurs de maladies et l'altération de la qualité de l'eau potable. (MCVDD, 2019).

### Recommandations spécifiques :

- Réaliser une étude sur la vulnérabilité future du littoral face aux changements climatiques et leurs impacts sur les activités différenciées des hommes et des femmes.
- Évaluer les incidences socioéconomiques avec un accent particulier sur la migration de la population féminine et l'accentuation de sa pauvreté en lien avec la baisse des rendements agricoles.
- Appuyer les recherches scientifiques réalisant les projections relatives à un ralentissement dans le régime de perte de terres, avec une nette tendance à l'engrèvement et au changement d'activité des femmes.
- Appuyer la réalisation d'études avec des données désagrégées par sexe qui documentent les perceptions et les comportements des populations vis-à-vis des changements climatiques en zones côtières (érosion, élévation du niveau de la mer, etc.) et les liens avec les activités anthropiques, notamment celles des femmes et celles qui dégradent le littoral.

## Tourisme

Le Bénin dispose d'un fort potentiel touristique. À cet effet, l'ambition de l'État est de faire de ce secteur une filière de développement économique créatrice de richesses et d'emplois, c'est-à-dire une filière économique majeure. Mais les multiples opportunités que présente le tourisme aujourd'hui dépendent des conditions climatiques actuelles et futures.

### Recommandations spécifiques :

Les recommandations issues du diagnostic ci-dessus se résument comme suit :

- Mettre en place un système de renforcement des capacités en matière de sensibilisation, d'information et de communication pour un changement de comportement à l'égard des changements climatiques, tout en veillant à l'accès équitable à l'information pour toutes les catégories sociales de touristes.
- Développer des connaissances sur les menaces et opportunités provoquées par les changements climatiques vis-à-vis des écosystèmes, habitats et espèces en relation avec les activités et les besoins des hommes et des femmes.
- Mettre en place un système d'alerte rapide aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes qui soit sensible aux questions de genre dans les zones touristiques.
- Mettre en place des abris d'urgence, en visant particulièrement à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles.

# Références

- Assemblée Nationale du Bénin. (2019). Liste des députés. Récupéré de <https://assemblee-nationale.bj/index.php/depute/menu-liste-des-deputes/liste-des-deputes/>
- Assemblée Nationale du Bénin. (2013, 14 août). Code foncier et domanial en République du Bénin.
- Balogoun, B. (2017). La femme et les réalités foncières au Bénin. *Medium*. Récupéré de <https://medium.com/@BolaBLG/la-femme-et-les-r%C3%A9alit%C3%A9s-fonci%C3%A8res-au-b%C3%A9nin-9638e4875ba8>
- Banque Mondiale. (2018). Formulation du programme AQUA Vie : mission d'étude sur l'aspect genre.
- Coopération Bénin-Union Européenne. (2014). *Bénin. Profil genre 2014*. Récupéré de <https://decentralisation.gouv.bj/wp-content/uploads/2018/12/8.1-Profil-genre-B%C3%A9nin-2014.pdf>
- Dazé, A., & Dekens, J. (2017). *Un cadre pour des processus de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répondent aux questions de genre*. Récupéré de <http://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2017/07/napgn-fr-2017-a-framework-for-gender-responsive-nap-processes.pdf>
- Hounkponou, S.K., & IDID Bénin. (2015). *Rapport d'étude sur les impacts des changements climatiques et avancées en matière d'adaptation, cas du bassin de Tèwi dans la commune de Dassa-Zoumè au Bénin*. Montreuil, France : Réseau Climat et développement.
- Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU). (2011). *Deuxième communication nationale de la République du Bénin sur les changements climatiques*. Récupéré de <https://unfccc.int/resource/docs/natc/bennc2f.pdf>
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). (2019). Troisième Communication Nationale de la République du Bénin (Draft, mars 2019).
- Moalic, A.-C. (2014). *Les enjeux locaux de la formalisation des droits fonciers en Afrique rural : analyse de la diversité des appropriations et réinterprétations du dispositif PFR : cas des communes de Dassa et Savalou, Département des Collines, Bénin* (Mémoire de fin d'études soutenu le 04/11/14). UMR GRED, IRD Montpellier dans le cadre du projet ANR APPI. Récupéré de [https://images.agri-profocuse.nl/upload/post/Rapport\\_PFR-Collines\\_IRD\\_-\\_Finale1422875537.pdf](https://images.agri-profocuse.nl/upload/post/Rapport_PFR-Collines_IRD_-_Finale1422875537.pdf)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2009). *Guide de ressources sur les inégalités entre les genres et le changement climatique*. Récupéré de [https://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/womens-empowerment/Guide\\_de\\_ressources\\_sur\\_egalite\\_entre\\_les\\_genres.html](https://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/womens-empowerment/Guide_de_ressources_sur_egalite_entre_les_genres.html)

- 
- Programme des Nations Unies pour le Développement. (2013). *Situation de la femme au Bénin en 2013*. Récupéré de <https://www.undp.org/content/dam/benin/docs/emancipationdesfemes/Situation%20de%20la%20femme%20au%20B%c3%a9nin%20en%202013.pdf>
- Programme des Nations Unies pour le Développement. (2015). *Emancipation des femmes : vue détaillée*. Récupéré de [http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/ourwork/womenempowerment/in\\_depth.html](http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/ourwork/womenempowerment/in_depth.html)
- Projet SAP-BENIN. (2014). *Modélisation de l'évaluation des impacts du climat par secteur de développement : intégration du genre dans la modélisation de l'évaluation des impacts du climat par secteur de développement*. Récupéré de <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/BEN/SAP%20Rapport%20GenreFF%20V2%20%20et%20changement%20climatique.pdf>
- République du Bénin. (2003). Décret no 2003-142 du 30 avril 2003 portant création, attribution et fonctionnement du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC).
- République du Bénin. (2019). Arrêté interministériel n° 014/MCVDD/MPD/MEF/DC/SGM/DGEC/SA – 001 SGG 19 du 12 mars 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission béninoise chargée du processus de PNA.

## Annexe : Points focaux des secteurs prioritaires au moment de la présente étude

Organisation	Nom du Point focal	Rôle/Position
Direction Générale de l'Environnement et du Changement Climatique (DGEC)/MCVDD	Ablet Jimaja Prisca	Point focal Genre
Fonds National pour l'Environnement et le Changement Climatique (FNEC)/Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)	Worou Dossou Fortunée	Chef de Service de la Mobilisation des Ressources, Point focal
Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)	Alladaye Agathe	Point focal Genre
	Bada Georgette	Point focal Changement climatique
Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED)/Ministère du Plan et du Développement	Amegan Chiquian	Point focal Changement climatique
	Olympio Hermine	Point focal Genre
Ministère du Plan et du Développement	Todegnon Toussaint	Point focal Changement climatique
	Sadji Boukari Arouna	Chef de la Cellule Environnementale
	Shakiti Christelle	Point focal Genre

